



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 avril 2023 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adoption de l'ordre du jour.

10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2023 à 13 h 30.

#### AFFAIRES NOUVELLES

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 12 – Orientation

12.01 Adoption du plan de gestion du patrimoine arboricole public de Saint-Léonard (Hiver 2023). (1239179001)

12.02 Autoriser le dépôt du projet « Prolongement du réseau cyclable de la rue de Lisieux » dans le cadre du « Fonds pour le transport actif » du « Programme permanent pour le transport en commun » du gouvernement fédéral. (1239073002)

## **15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01** Motion pour réaffirmer l'engagement de l'arrondissement de Saint-Léonard à lutter contre le racisme et la discrimination systémique. (1239381008)

## **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale (Patrouille verte) pour l'année 2023. (1233385005)
- 20.02** Octroi de contrats - Service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs et d'une (1) citerne à eau sans opérateur - Demande de prix numéro SLE-23-013 - Lots 1 et 2 : Service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs - 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS) – 49 669,20 \$ - Lot 3 : Service de location d'une (1) citerne à eau sans opérateur - BALAYE-PRO INC. – 8 968,05 \$ - 67 835,25 \$ (contrats : 58 637,25 \$ + contingences : 9 198,00 \$). (1235202001)
- 20.03** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 459 186,54 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023-2025). (1238717004)
- 20.04** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2023. (1238717005)

## **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2023. (1239956001)
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 28 février 2023. (1237335003)
- 30.03** Autoriser une affectation de surplus de 24 000 \$ afin de financer des besoins additionnels dans le cadre des opérations printanières 2023 de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics. (1235057005)

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2274-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin de modifier une disposition relative à la bibliothèque. (1233022006)
  
- 40.02** Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-03 - Agrandissement d'un bâtiment résidentiel - 8240, rue Laferté - Lot numéro 1 334 000 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. (1239073004)
  
- 40.03** Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-23 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel - 8760, rue Marjolaine - Lot numéro 1 332 077 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest. (1239073003)

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2023. (1233385003)

## **MOT DU MAIRE**

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance.



**Dossier # : 1239179001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des Parcs_de l'Horticulture et de la Forêt Urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du plan de gestion du patrimoine arboricole public de Saint-Léonard (Hiver 2023).

IL EST RECOMMANDÉ :  
D'adopter le plan de gestion du patrimoine arboricole public de Saint-Léonard (Hiver 2023).

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-24 08:16

**Signataire :** Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239179001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division des Parcs_de l'Horticulture et de la Forêt Urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du plan de gestion du patrimoine arboricole public de Saint-Léonard (Hiver 2023).

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans sa Politique locale de foresterie urbaine, l'arrondissement a réaffirmé l'importance qu'il accorde à sa forêt urbaine, en adoptant des orientations claires qui guideront l'ensemble des facettes liées à la gestion de l'arbre pour les prochaines années, l'arrondissement s'est donné les moyens de continuer à faire évoluer sa forêt urbaine au profit de ses résidents.

La première orientation adoptée par l'arrondissement, qui est d'améliorer, protéger et mettre en valeur le patrimoine arboricole public de manière durable, vise à doter l'arrondissement de lignes directrices dans la gestion de ses arbres publics. Afin de mettre en œuvre les pistes stratégiques mises de l'avant dans cette orientation, l'arrondissement a élaboré son plan de gestion du patrimoine arboricole public accompagnant sa politique locale de foresterie urbaine, dont les objectifs se déclinent ainsi :

- assurer le maintien de la forêt urbaine et la protection des jeunes plantations;
- maintenir et améliorer le potentiel en arbres du territoire par rapport au niveau actuel;
- assurer une répartition et une diversification des espèces sur le territoire;
- favoriser l'harmonisation des plantations avec le cadre bâti;
- favoriser les bonnes pratiques en matière de gestion arboricole concernant notamment l'élagage et les méthodes alternatives à l'abattage;
- favoriser une gestion intégrée des insectes et des maladies;
- se doter d'un programme de mesures d'urgence lors de conditions climatiques extrêmes.

Ainsi, ce plan rassemble les principes généraux et les lignes directrices couvrant 15 thématiques liées à la gestion du patrimoine arboricole public. Ils ont été élaborés en cohérence avec la politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard et les différents règlements de l'arrondissement et de la Ville de Montréal. Ils serviront de guide dans la gestion quotidienne du patrimoine arboricole de l'arrondissement. Bien que plusieurs de ces thématiques faisaient déjà l'objet de programmes particuliers de l'arrondissement, ce plan permet de les rassembler en un seul document, en plus de bonifier certains aspects qui n'étaient pas couverts précédemment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA22 13 0293 en date du 5 décembre 2022 (1229000006) - Adoption du plan climat Saint-Léonard 2022-2030.

- Résolution numéro CA19 13 0133 en date du 3 juin 2019 (1190493003) - Adopter la politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard.
- Résolution numéro CA18 13 370 en date du 12 décembre 2018 (1183309031) - Adoption du plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- Résolution numéro CM05 0450 en date du 20 juin 2005 (1050207001) - Adoption de la version finale de la Politique de l'arbre de Montréal.

## DESCRIPTION

En juin 2019, l'arrondissement a adopté la politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard. Cette politique était accompagnée d'un plan de gestion du patrimoine arboricole public, un document technique portant sur les arbres publics d'alignement de rues et ceux des espaces verts, pour avoir une vision d'ensemble de la gestion de ses arbres sur son territoire.

Une mise à jour de ce plan de gestion du patrimoine arboricole public est présentée pour adoption. Par cette mise à jour du plan, l'arrondissement souhaite s'assurer de maintenir les règles et les pratiques de protection, de gestion et d'entretien appropriées et optimales de sa forêt urbaine.

## JUSTIFICATION

Suite à l'audit du vérificateur général en lien avec la Politique de l'arbre pour le volet entretien, une mise à jour du plan de gestion du patrimoine arboricole public accompagnant la politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard qui en été adoptée en juin 2019, s'avère nécessaire. La forêt urbaine occupe une place de plus en plus importante dans l'attractivité que présente l'arrondissement de Saint-Léonard pour les propriétaires, les locataires, les commerçants et les institutions. Dans le contexte du réchauffement climatique, il importe de s'assurer que cette forêt soit pérenne et qu'elle continue à se développer partout où l'espace le permet. Il est donc primordial d'adapter nos méthodes d'entretien de notre forêt urbaine afin d'assurer sa pérennité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Cette démarche témoigne justement de l'implication locale au *Plan Climat 2020-2030* corporatif avec une transition vers des pratiques écoresponsables au niveau de la gestion de la forêt urbaine ainsi que des parcs et espaces verts de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce plan et les programmes d'action qui en découleront au cours des prochaines années, sont majeurs pour l'arrondissement de Saint-Léonard qui souhaite que la population actuelle et future continue à bénéficier de l'apport considérable que présente ce patrimoine forestier urbain et la diminution souhaitée des îlots de chaleur présents à l'arrondissement grâce à l'augmentation de notre canopée.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux changements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Christine PINARD  
chef(fe) de division - parcs (arrondissement)

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Francois MARCHAND  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement

Le : 2023-03-20



**Dossier # : 1239073002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt du projet « Prolongement du réseau cyclable de la rue de Lisieux » dans le cadre du « Fonds pour le transport actif » du « Programme permanent pour le transport en commun » du gouvernement fédéral.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser le dépôt du projet « Prolongement du réseau cyclable de la rue de Lisieux » dans le cadre du « Fonds pour le transport actif » du « Programme permanent pour le transport en commun » du gouvernement fédéral.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant à lui et à payer sa part des coûts admissibles.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-24 11:51

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239073002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt du projet « Prolongement du réseau cyclable de la rue de Lisieux » dans le cadre du « Fonds pour le transport actif » du « Programme permanent pour le transport en commun » du gouvernement fédéral.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite obtenir une subvention pour le projet « Prolongement du réseau cyclable de la rue de Lisieux » dans le cadre du « Fonds pour le transport actif » du « Programme permanent pour le transport en commun » du gouvernement fédéral. Pour obtenir cette subvention, le gouvernement fédéral exige notamment que le projet présenté dans le cadre de ce programme soit appuyé par une résolution du conseil d'arrondissement autorisant le dépôt du projet et indiquant que celui-ci s'engage à payer les coûts admissibles au projet. De plus, la résolution doit mandater un représentant de l'arrondissement qui pourra signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière. Une entente concernant le « Fonds pour le transport actif » devra, entre autres, être signée.

Le projet de l'arrondissement vise à favoriser le transport actif. Le transport actif apporte des avantages tangibles aux collectivités, en facilitant certains trajets, en faisant croître l'économie, en faisant la promotion de modes de vie plus sains et en réduisant la pollution atmosphérique. Le transport actif permettra de soutenir la reprise économique après la pandémie de COVID-19 et contribuera à une croissance économique à long terme, durable et inclusive, tout en jetant les bases pour créer un Canada plus inclusif et atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Le transport actif fait référence au mouvement des personnes ou biens propulsés par l'activité humaine. Le transport actif inclut la marche, la bicyclette et l'utilisation de déplacements à propulsion humaine ou hybride, tels que des fauteuils roulants, des trottinettes, des vélos électriques, des patins à roues alignées, des raquettes, des skis de fond et bien plus.

Le « Fonds pour le transport actif » du gouvernement fédéral fournira 400 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir l'expansion et l'amélioration des infrastructures de transport actif et à favoriser un transfert modal de la voiture vers le transport actif. Le Fonds soutiendra également les objectifs du Plan climatique renforcé du Canada.

L'objectif de ce fonds est d'augmenter la quantité, l'utilisation et la qualité totales des infrastructures de transport actif dans tout le Canada. Le « Fonds pour le transport actif »

sert à soutenir les projets d'immobilisations qui encouragent un changement de mode par l'abandon de la voiture et qui améliorent la sécurité des Canadiens.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

L'arrondissement a déposé un projet dans le cadre de cet appel à projets. Le projet consiste en un prolongement du réseau cyclable de la rue de Lisieux. L'arrondissement désire mettre en œuvre ce projet afin de rejoindre la nouvelle Maison du Loisir et du Sport au coin du boulevard Lacordaire et de la rue de Paimpol, et ce, à partir de la rue de Lisieux. Ce bâtiment abrite les bureaux de la grande majorité des fédérations sportives québécoises en plus d'autres organismes à vocation sportive et de loisir. Environ 700 employés y travaillent. Ce nouveau lien permettra de rattacher ce pôle d'attraction important au réseau cyclable montréalais existant.

La longueur du nouveau tronçon de voie cyclable sera de 335 mètres. Il partira de l'intersection de la rue de Lisieux et des Angevins, empruntera la rue de Lisieux vers le nord, tournera vers l'est sur la rue de Paimpol, pour ensuite se terminer à l'intersection de la rue Paimpol et du boulevard Lacordaire.

Pour officialiser les démarches, il est donc recommandé d'autoriser le dépôt du projet « Prolongement du réseau cyclable de la rue de Lisieux » dans le cadre du « Fonds pour le transport actif » du « Programme permanent pour le transport en commun » du gouvernement fédéral et de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

### **JUSTIFICATION**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique 2030 et du plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

#### **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

##### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable**

Objectif: Décloisonner les différents quartiers de l'arrondissement afin d'en favoriser l'accessibilité

Stratégie 25: Développement de l'offre en mobilité active, collective et alternative

##### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 3 du plan : Maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro**

Objectif: Structurer la mobilité active et collective autour des futures stations de la ligne bleue du métro

Stratégie 30: Sécurisation des déplacements actifs à proximité du corridor de la ligne bleue du métro.

#### **PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

Axe 2 : Transports collectifs et actifs

TCA03 : Développement et amélioration de la mobilité cyclable

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal des coûts admissibles pour les projets soumis dans le cadre du « Programme permanent pour le transport en commun » est de 75 000 \$. L'aide financière du gouvernement fédéral dans le cadre de ce fonds correspond à 60 % du coût du projet. L'arrondissement s'engage à assumer la différence du coût du projet ainsi que 100 % des coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

L'arrondissement a reçu une réponse favorable à sa demande de projet.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Plus particulièrement, le projet répond au point 3 de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet devra être achevé avant la fin du programme le 31 mars 2026, y compris la soumission des demandes de remboursement des dépenses admissibles.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Benoit NOLET PERRAS  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-23

Karina CHAOU  
chef(fe) de division - urbanisme  
(arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises

**Dossier # : 1239381008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour réaffirmer l'engagement de l'arrondissement de Saint-Léonard à lutter contre le racisme et la discrimination systémique.

ATTENDU QUE des situations présumées de discrimination vécues à l'arrondissement de Saint-Léonard ainsi que des propos racistes tenus lors d'un atelier avec certains gestionnaires de l'arrondissement ont été rapportés dans les médias;  
ATTENDUE QUE la direction d'arrondissement a fait du respect de la personne, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion une priorité depuis 2015;

ATTENDU QUE les efforts liés à l'embauche en matière de diversité ont généré d'excellents résultats alors que près de 39 % des employés de l'arrondissement font partie des minorités visibles et ethniques et qu'au cours des 4 derniers mois, 44 % des personnes embauchées par l'arrondissement étaient également issues des minorités visibles et ethniques, ce qui place Saint-Léonard au 2<sup>e</sup> rang sur 19 arrondissements;

ATTENDU QUE par le reflet de ces embauches, l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite que la composition de ses équipes de travail soit le reflet de sa population;

ATTENDU QUE, depuis 2015, de nombreuses actions ont été entreprises, de façon préventive, pour s'assurer que les membres du personnel évoluent dans un milieu de travail sain, respectueux, harmonieux et exempt de harcèlement et de discrimination, dont :

- le déploiement d'une campagne de sensibilisation pour les membres du personnel portant spécifiquement sur le respect de la personne, incluant notamment le respect de la culture et des origines;
- l'inscription au Plan stratégique Saint-Léonard 2030 de l'action 101 : Promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux;
- la formation d'un comité Respect de la personne, diversité, équité et inclusion dont le

mandat est de définir les moyens préventifs, les actions et les initiatives de l'arrondissement en la matière;

- la mise en œuvre d'un premier plan d'action spécifique en matière de respect de la personne en 2021;
- les démarches avec le syndicat des cols bleus pour favoriser les échanges et la bonne entente, la tenue d'atelier sur le climat de travail et la mise en place de différents forums pour permettre aux membres du personnel de parler de ces enjeux;
- la tenue d'ateliers sur les communications en contexte interculturel durant la semaine Santé, sécurité et mieux-être (SSME) offerte aux membres du personnel de l'arrondissement en novembre de chaque année;
- l'envoi régulier de messages aux membres du personnel de la part du directeur d'arrondissement afin de contribuer à ramener le sujet de discussion à l'avant-plan et de rappeler ce qu'il faut faire si l'on est victime ou témoin de situations ou de propos racistes ou discriminatoires;
- dès la création du Bureau à la lutte contre le racisme et la discrimination systémique, une approche a été faite auprès de la commissaire, Bochra Manaï, afin d'entamer une démarche préventive et proactive dans l'arrondissement;
- l'embauche prochaine d'une personne stagiaire dont le travail sera dédié au respect, à la diversité, à l'équité et à l'inclusion afin d'appuyer les ressources humaines de l'arrondissement;
- la tenue d'ateliers de sensibilisation et de familiarisation, animés par la commissaire et une de ses employées, avec certains gestionnaires de l'arrondissement. Ces ateliers étaient des espaces d'apprentissage et de formation où l'animation recadrerait les propos, mais où les participants étaient invités à nommer des enjeux de gestion afin d'identifier les malaises et les biais, qu'ils soient inconscients ou conscients. L'objectif était de prendre le pouls sur l'état réel de la situation et ensuite, de définir les actions qui permettront de régler les enjeux, d'accompagner les gestionnaires et de mieux gérer le risque;

ATTENDU QUE, depuis décembre 2022, toujours avec l'objectif de poursuivre ses actions préventives et proactives, l'arrondissement de Saint-Léonard a décidé d'entreprendre une démarche formelle avec le Bureau de la lutte contre le racisme et la discrimination systémique à Montréal et sa commissaire, Bochra Manaï, afin de co-crée avec les membres du personnel de tous les horizons et des différentes accréditations un plan d'action en RDÉI (respect, diversité, équité et inclusion) spécifique pour l'arrondissement en se basant sur le cycle de vie d'un employé;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard, comme tous les arrondissements et services de la Ville de Montréal, est bien conscient des enjeux entourant le racisme et la discrimination systémique;

ATTENDU QUE, considérant l'importance des enjeux soulevés, le directeur de l'arrondissement a opté pour une approche préventive et proactive dans le traitement du racisme et de la discrimination systémique et c'est à ce titre que la collaboration avec le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et l'équipe Diversité, Équité, Inclusion-Respect de la personne a été initiée et se poursuit actuellement;

ATTENDU QUE l'arrondissement appuie la Ville de Montréal dans sa volonté de créer un guichet unique pour faciliter et accélérer le processus de traitement des plaintes en la matière;

ATTENDU QUE l'arrondissement est conscient qu'en étant l'une des premières unités de la Ville à s'attaquer à cette problématique de front comme il le fait, il est attendu que des situations difficiles soient rapportées. Cela prouve l'efficacité de la démarche et ajoute à sa détermination de continuer à s'y attaquer.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard déclare que le racisme et la discrimination, c'est tolérance zéro;

Que le conseil d'arrondissement appuie la direction d'arrondissement dans sa stratégie et dans son engagement à poursuivre sa lutte en ce sens à travers des actions précises, dont la création d'un plan d'action en respect, diversité, équité et inclusion, et encourage tous les membres du personnel à y participer;

Que le conseil d'arrondissement demande aux membres du personnel qui seraient victimes ou témoins de situations discriminatoires ou de propos racistes d'utiliser les ressources à leur disposition pour les dénoncer.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-31 10:56

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239381008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion pour réaffirmer l'engagement de l'arrondissement de Saint-Léonard à lutter contre le racisme et la discrimination systémique.

**CONTENU****CONTEXTE**

Au cours des dernières semaines, des situations présumées de discrimination vécues à l'arrondissement de Saint-Léonard ainsi que des propos racistes tenus lors d'un atelier avec des gestionnaires de l'arrondissement ont été rapportés dans les médias. Il apparaît donc essentiel aux membres du conseil d'arrondissement de faire le point, de souligner positivement tout ce que fait l'arrondissement de Saint-Léonard depuis de nombreuses années pour combattre le racisme et la discrimination ainsi que de réaffirmer leur engagement à poursuivre la lutte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une motion portant spécifiquement sur les enjeux de racisme et de discrimination systémique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BLAIS  
C/D relations avec les citoyens et  
communications

**ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
Directrice

Le : 2023-03-29



**Dossier # : 1233385005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale (Patrouille verte) pour l'année 2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale (Patrouille verte) pour l'année 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-23 14:34

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1233385005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale (Patrouille verte) pour l'année 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Regroupement des éco-quartiers offre le service de sensibilisation environnementale depuis 19 années consécutives. Fort de l'enthousiasme soulevé par cette campagne et de l'expérience acquise, le Regroupement des éco-quartiers a invité l'arrondissement à participer de nouveau à l'édition 2023. Une lettre à cet effet a été adressée au maire de l'arrondissement en date du 7 février 2023, décrivant le projet de l'organisme et le soutien demandé, laquelle est jointe comme annexe 1 au projet de convention. L'arrondissement bénéficie du service de Patrouille verte par le Regroupement des éco-quartiers depuis 2009.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA22 13 0065 en date lundi 4 avril 2022 (1223304005) – Approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 3 200 \$ au Regroupement des Écoquartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (Patrouille verte) pour l'année 2022.

- Résolution numéro CA21 13 0065 en date mardi 6 avril 2021 (1213385007) – Approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 3 200 \$ au Regroupement des Écoquartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (Patrouille verte) pour l'année 2021.

**DESCRIPTION**

La contribution financière de l'arrondissement permettra de financer l'embauche estivale de trois étudiants pour l'arrondissement de Saint-Léonard. Pour l'année 2023, le Regroupement des éco-quartiers signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement

du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet.

L'Écoquartier de Saint-Léonard encadrera les étudiants associés à la Patrouille verte. Cette année, les patrouilleurs consacreront 45 % de leur temps de travail sur des mandats communs avec la Ville de Montréal, selon les trois thèmes suivants :

- la promotion et la protection de la forêt urbaine (promotion de la campagne Un arbre pour mon quartier, lutte contre l'agrile du frêne et sensibilisation sur le rôle des arbres en ville);
- la gestion de l'eau (réorientation et déconnexion de gouttières, sensibilisation à des pratiques d'arrosage extérieur responsables, promotion des produits économiseurs d'eau et sensibilisation sur les fuites d'eau);
- la gestion des matières résiduelles (sensibilisation à la collecte du recyclage, à la collecte des résidus alimentaires et à la distribution du matériel publicitaire).

Les patrouilleurs accorderont 10 % de leur temps de travail à des fins de formation et les 45 % restants du temps de travail seront consacrés à d'autres mandats en lien avec les enjeux environnementaux locaux, identifiés par l'arrondissement en collaboration avec l'Écoquartier.

Le montant pour 3 patrouilleurs subventionnés est de 5 400 \$, soit 1 800 \$ par patrouilleur.

## JUSTIFICATION

La Patrouille verte permet d'effectuer de la sensibilisation et de l'éducation auprès des citoyens en lien avec les thématiques environnementales de l'heure (eau, verdissement et matières résiduelles). Elle vient appuyer et permet de maximiser les efforts sur le terrain de l'Écoquartier de Saint-Léonard auprès de la population tout en permettant à des jeunes d'acquérir une expérience de travail visant à consolider et à mettre en pratique leurs connaissances à l'égard des différents enjeux environnementaux.

### **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques  
Stratégie 21 : Réduction des impacts dus aux chaleurs extrêmes, aux îlots de chaleur et aux grands vents

Action 57 : Adopter et mettre en œuvre une politique et plan d'action local de foresterie urbaine  
et

Stratégie 22 : Diminution des impacts des pluies abondantes sur le territoire

Action 65 : Collaborer avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal dans le cadre de projets

### **PLAN CLIMAT SAINT-LÉONARD 2022-2030**

**Ce dossier s'inscrit dans l'axe d'intervention 2 du plan : Aménagement et mobilité**

Moyen stratégique 2 : Multiplier les projets de verdissement et de déminéralisation

Action 11 : Poursuivre et intensifier les programmes de déminéralisation, de captation des eaux de pluie, de plantation d'arbres et les projets de verdissement visant à renforcer la biodiversité.

Lors de la rencontre du 13 mars 2023, les membres de la Commission permanente de l'environnement, de la transition écologique et de la qualité du milieu ont recommandé d'accorder cette demande de financement pour la Patrouille verte.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet proviendra, pour l'essentiel, d'une subvention de Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023, qui défraie le salaire minimum. Une contribution financière du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service de l'environnement et du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal a également été demandée pour ce projet. La contribution financière de 5 400 \$ demandée à l'arrondissement permettra d'embaucher 3 patrouilleurs, pour une durée minimale de 9 semaines et maximale de 12 semaines à raison de 32 h/semaine.

La somme est imputable au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305118.04349.61900.016207.0000.000000.000000.000000.000000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat SIMON numéro : 767531.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus des activités de communications prévues par le Regroupement des éco-quartiers pour promouvoir la Patrouille verte, un communiqué sera rédigé et une séance de photo sera organisée avec les élus locaux et les patrouilleurs verts de l'arrondissement de Saint-Léonard pour diffusion dans les médias locaux et utilisation dans les différents outils de communication de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avant le début du projet, le Regroupement des éco-quartiers avec l'appui de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal organisera une formation pour les étudiants sur les thématiques environnementales communes et sur les techniques de sensibilisation de la population.

Fin de la convention : 18 août 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexis ROBERT-LACROIX  
agent(e) technique en environnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-17

Michel A. MARCEAU  
Chef de section Qualité du milieu

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



Dossier # : 1235202001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrats - Service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs et d'une (1) citerne à eau sans opérateur - Demande de prix numéro SLE-23-013 - Lots 1 et 2 : Service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs - 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS) - 49 669,20 \$ - Lot 3 : Service de location d'une (1) citerne à eau sans opérateur - BALAYE-PRO INC. - 8 968,05 \$ - 67 835,25 \$ (contrats : 58 637,25 \$ + contingences : 9 198,00 \$).

**IL EST RECOMMANDÉ:**

Pour le service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs et d'une (1) citerne à eau sans opérateur, demande de prix numéro SLE-23-013, d'octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lots, selon les besoins et à la demande, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 58 637,25 \$ comme suit :

- à 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS), pour le service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs (lots 1 et 2), au montant maximal de 49 669,20 \$.

D'autoriser une dépense maximale pour les lots 1 et 2 de 56 567,70 \$, soit 49 669,20 \$, le prix de la soumission, augmenté de 6 898,50 \$, à titre de budget de contingences.

- à BALAYE-PRO INC., pour le service de location d'une (1) citerne sans opérateur (lot 3), au montant maximal de 8 968,05 \$.

D'autoriser une dépense maximale pour le lot 3 de 11 267,55 \$, soit 8 968,05 \$, le prix de la soumission, augmenté de 2 299,50 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1235202001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi de contrats - Service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs et d'une (1) citerne à eau sans opérateur - Demande de prix numéro SLE-23-013 - Lots 1 et 2 : Service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs - 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS) - 49 669,20 \$ - Lot 3 : Service de location d'une (1) citerne à eau sans opérateur - BALAYE-PRO INC. - 8 968,05 \$ - 67 835,25 \$ (contrats : 58 637,25 \$ + contingences : 9 198,00 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite procéder à la location de balais aspirateurs avec opérateurs et d'une citerne à eau sans opérateur pour les opérations printanières de nettoyage de la chaussée. Au printemps, la grande quantité de débris et de graviers sur la chaussée requiert des opérations particulières d'entretien. En effet, l'arrondissement doit utiliser une citerne avant le passage des balais de rues afin d'offrir un nettoyage adéquat. L'arrondissement n'ayant pas suffisamment d'appareils pour assurer les opérations sur l'ensemble de son territoire, il est requis de louer de la machinerie supplémentaire afin d'optimiser les opérations, de nettoyer le territoire adéquatement et d'offrir aux citoyens un entretien optimal.

Un contrat de la même nature s'est terminé le 31 mai 2022. Puisque le besoin de ce service est récurrent, l'arrondissement souhaite octroyer un nouveau contrat pour la saison printanière 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La demande de prix a été faite le 24 février 2023. Treize fournisseurs ont été sollicités et quatre ont soumis un prix comme détaillé au tableau ci-après. Le résultat de l'analyse des soumissions est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT LOT 1 (TX INCL)	MONTANT LOT 2 (TX INCL)	MONTANT LOT 3 (TX INCL)	CONFORME OUI / NON
9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS)	24 834,60 \$	24 834,60 \$	18 396,00 \$	OUI
BALAYE-PRO INC.	--	--	8 968,05 \$	OUI

DÉNEIGEMENT & EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	--	--	11 371,03 \$	OUI
BALAI LE PERMANENT INC.	28 973,70 \$	--	--	OUI

Ces contrats ne sont pas visés par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Une vérification au Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics confirme que l'entreprise 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS) et l'entreprise BALAYE-PRO INC. ne sont pas inscrites au registre.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que l'entreprise 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS) et l'entreprise BALAYE-PRO INC. ne sont pas inscrites sur les listes et le registre suivants :

- Registre des entreprises non admissibles aux contrats (RENA);
- Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;
- Liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française;
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

Suite à la réception des soumissions et à l'analyse de celles-ci, il est recommandé, pour le service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs et d'une (1) citerne à eau sans opérateur, demande de prix numéro SLE-23-013, d'octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lots, selon les besoins et à la demande, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 58 637,25 \$ comme suit :

- à 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS), pour le service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs (lots 1 et 2), au montant maximal de 49 669,20 \$;
- à BALAYE-PRO INC., pour le service de location d'une (1) citerne sans opérateur (lot 3), au montant maximal de 8 968,05 \$.

Comme trois prix n'ont pas été reçus pour les lots 1 et 2, un rapport de validation de la rotation des fournisseurs dans SIMON a été produit le 27 février 2023 pour 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS), lequel est en pièce jointe au présent sommaire. Ce rapport confirme que l'arrondissement peut conclure un contrat de gré à gré avec ce fournisseur conformément au Règlement sur la gestion contractuelle.

## JUSTIFICATION

L'ensemble des 3 lots était estimé à 77 943,85 \$, excluant le budget de contingences. L'écart entre l'estimation et le montant des soumissions pour les 3 lots (58 637,25 \$) est de - 19 306,60 \$, soit une différence de - 24,8 %. Étant donné la volatilité du marché due à l'inflation, nous avons utilisé un taux de horaire plus élevé pour tenir compte de cette donnée pour l'estimé, ce qui explique cet écart.

Il est impératif d'octroyer ce contrat pour exécuter les travaux au début de la saison printanière dans le but d'assurer un entretien optimal et d'offrir un nettoyage adéquat.

## PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Protéger les caractéristiques qui font la renommée de Saint-Léonard comme milieu vert et attrayant

Stratégie 11 : Fleurissement, verdissement et propreté du territoire

Action 30 : Maintenir l'entretien et la propreté du territoire

Action 31 : Accroître le fleurissement du pôle administratif et culturel de l'arrondissement

Action 32 : Protéger et préserver l'intégrité de la superficie et de la couverture verte des parcs

Action 33 : Intensifier le verdissement du territoire situé au sud de l'autoroute Métropolitaine

Lors de la rencontre du 14 mars 2023, les membres de la Commission permanente de la sécurité publique, des infrastructures, de la foresterie urbaine et des transports se sont prononcés en faveur de l'octroi du contrat pour le service de location de deux (2) balais aspirateurs avec opérateurs et d'une (1) citerne à eau sans opérateur pour les opérations printanières de nettoyage de la chaussée.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat dont l'exécution est faite selon les besoins et à la demande de l'arrondissement.

La dépense maximale prévue pour ce projet (lots 1 à 3) est de 67 835,25 \$ et sera assumée comme suit :

Les deux contrats seront financés par l'utilisation du surplus de gestion affecté au nettoyage et balayage des voies publiques.

La répartition sera comme suit :

#### **Soumission lots 1 et 2 : 9208-1546 QUÉBEC INC. (BALAI-TECH PLUS) (49 669,20 \$)**

##### Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0012000	305140	03101	54505	014411	0000	000000	00000	00000	00000

#### **Contingences (entretien hors contrat en cas de bris ponctuels) (6 898,50 \$)**

##### Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0012000	305140	03101	54505	014411	0000	000000	070008	00000	00000

La dépense maximale de 56 567,70 \$ représente un montant de 49 669,20 \$, le prix de la soumission, augmenté de 6 898,50 \$, à titre de budget de contingences.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 767444**.

#### **Soumission lots 3 : BALAYE-PRO INC. (8 968,05 \$)**

##### Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0012000	305140	03101	55205	014734	0000	000000	00000	00000	00000

**Contingences (entretien hors contrat en cas de bris ponctuels) (2 299,50 \$)**

**Concordance SIMON**

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0012000	305140	03101	55205	014734	0000	000000	070008	00000	00000

La dépense maximale de 11 267,55 \$ représente un montant de 8 968,05 \$, le prix de la soumission, augmenté de 2 299,50 \$, à titre de budget de contingences.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 767456**.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à octroyer un contrat pour la location de machinerie supplémentaire dans le cadre des opérations printanières 2023 de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des contrats : 4 avril 2023

Fin des contrats : 9 mai 2023

Ces dates sont approximatives.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josianne LANCIAULT-BISSON  
Chef de division Voirie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-17

Jean-Francois MARCHAND  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement



**Dossier # : 1238717004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 459 186,54 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023-2025).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 459 186,54 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023-2025), issu du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables, du Programme d'intégration de milieu jeunesse, du Programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine et du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes, pour l'année 2023. Cette somme est répartie comme suit :

**Fonds diversité et inclusion sociale pour enfants et familles vulnérables :**

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE 2023
Amis du monde	Vue de loin (2e édition)	5 000 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Fête estivale des ados	5 500 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les passerELLES	9 283 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Animation au Skatepark	11 014 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Initiation sportive	11 150 \$
Société québécoise de spéléologie	Accès jeunesse à la caverne de Saint-Léonard	11 263 \$
Concertation en petite enfance de St-Léonard	Sac de transition (préparation à l'entrée à la maternelle)	15 000 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	20 624 \$
Maison de la famille de Saint-	MDFSL Après l'école (aide aux	27 137 \$

Léonard	devoirs 6-11 ans)	
<b>TOTAL :</b>		<b>115 971 \$</b>

**Programme d'intégration de milieu jeunesse :**

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE 2023
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Soutien aux devoirs à la bibliothèque pour les 12-17 ans	1 565 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Formation Diplôme et aptitudes aux fonctions d'animateur	4 082 \$
Les YMCA du Québec	La Zone 16-30 Saint-Léonard	4 692 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Activités sportives et tournoi 2022-2023	8 856 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>19 195 \$</b>

**Programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine :**

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE 2023
Concertation Saint-Léonard	Saint-Léonard pour tou.tes	56 591 \$

**Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes :**

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE 2023
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Comprendre pour mieux accompagner mon ado!	14 878,00 \$
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Soutien, accompagnement et formation des organismes du milieu pour la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	20 500,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Les arts martiaux - Outils de prévention et d'intervention	25 520,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Intervenant jeunesse en Maison de jeunes	27 652,40 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Travail de rue St-Léonard	30 046,24 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Intervention de milieu jeunesse	35 617,90 \$
Club basketball St-Léonard	Évasion 2,0	36 322,50 \$
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Implantation HUB social - table d'intervention intersectorielle	76 892,50 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>267 429,54 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238717004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 459 186,54 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023-2025).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'année 2022 voit la fin de cycle de 4 initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ), Programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) et Programme prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ). Entre 2020 et 2022 tous les programmes, ci-dessus, ont été sujets d'évaluation par la Ville de Montréal à la fin de leur cycle, en se basant sur les orientations en fonction du Plan stratégique *Montréal 2030* et du *Plan d'action Diversité et inclusion 2021-2025*.

Afin d'assurer une convergence de ces programmes, la Ville de Montréal a développé un nouveau programme « Prévention Montréal ». Cette convergence vise à :

- Renforcer les actions en matière de prévention en sécurité urbaine pour les enfants, les jeunes et leur famille.
- Alléger le fardeau administratif entre les instances (arrondissements, Ville de Montréal et organismes) :
  - Programmation pluriannuelle jusqu'à 3 ans : 2023, 2024 et 2025
  - Reddition de compte et mesure de l'impact selon le bailleurs de fonds (Ville de Montréal ou Ministère de la Sécurité publique)
- Harmoniser et mettre à jour les indicateurs de répartition des fonds :
  - Nombre de jeunes de moins 30 ans;
  - Nombre de 0-17 ans dans un ménage à faible revenu;
  - Nombre de moins 30 ans impliqués dans un crime violent;
  - Nombre d'événements criminels de 2015 à 2020;
  - Nombre de personnes des minorités visibles (angle discrimination).

Le nouveau programme Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité.

Le programme Prévention Montréal est une initiative de 43 M \$ sur 3 ans (2023-2025) en prévention de la violence pour les enfants, les jeunes et les familles.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il est doté d'un budget sur trois ans et bénéficie de nouveaux fonds provenant du Ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes :

- axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité;
- axe 2 : Prévention en sécurité urbaine.

L'année 2023, la première année de Prévention Montréal, est une période de démarrage progressif qui permet aux arrondissements de s'appropriier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service en attendant que l'appropriation soit complétée.

### **1. Programme Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables :**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans pourront grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et aux réalités des enfants de la métropole.

Pour l'année 2021, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 millions aux 19 arrondissements pour 2021 et 2022 afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et à leurs familles dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination sont amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux. Afin de répondre à cette ouverture, la politique de l'enfant est devenu le Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

### **2. Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) :**

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de tous les arrondissements, des directions de la Ville concernées dont celle de la Direction générale - qualité de Vie, et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le PIMJ en mai 2007. Les actions du PIMJ se déploient tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

Le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans existe depuis 2007. Actuellement, il s'inscrit dans le cadre des interventions municipales en matière de jeunesse et celles du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

### **3. Programme montréalais de soutien à l'Action citoyenne en sécurité urbaine (ACCSU) :**

Depuis l'adoption en 2003 du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, communément appelé TANDEM, la pertinence d'impliquer les forces vives des quartiers pour garantir des milieux de vie paisibles et sécuritaires n'est plus à démontrer.

En 2022, le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine a été bonifié afin de permettre à l'ensemble des arrondissements de réaliser des stratégies de sécurité urbaine et de prévention structurantes sur leur territoire, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Conformément aux balises 2022, les actions retenues dans le cadre de ce programme doivent correspondre à une ou plusieurs des cibles prioritaires suivantes :

1. la mobilisation citoyenne et les actions réalisées avec la communauté;
2. le renforcement de la capacité des acteurs et la concertation locale;
3. la sécurité dans les espaces publics et la cohabitation sociale;
4. la sécurité des collectivités et des personnes vulnérables.

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre de l'ACCSU sont :

- la réduction de la violence commise et subie chez les jeunes, notamment celle à caractère sexuel;
- la réduction de la délinquance et des comportements à risque, de même que l'augmentation du sentiment de sécurité.

Des indicateurs de résultats à court, moyen et long terme ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès de l'ACCSU, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

### **3. Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) :**

L'objectif général du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le PPVJ s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le PPVJ cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

Le 10 mars 2021, la Ville de Montréal a annoncé un investissement exceptionnel de 1,4 M \$ pour appuyer les arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, ainsi que le quartier Saint-Michel. Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires actifs sur le terrain afin que soient développés des projets visant à renforcer la sécurité urbaine et à améliorer la qualité de vie des populations de ces quartiers, aux prises avec des événements violents depuis quelques mois. De ce montant, une somme de 200 000 \$ a été attribuée à l'arrondissement de Saint-Léonard par la bonification exceptionnelle du PPVJ afin de soutenir des actions locales. Cette somme de 200 000 \$, a donc été ajoutée au financement de base 2020-2022 attribué à Saint-Léonard dans le cadre du PPVJ pour 2021 et maintenant 2022. De ce fait, pour 2022 la somme totale de 270 000 \$ a été attribuée à Saint-Léonard.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE22 2148 en date du 21 décembre 2022 (1229703001) - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements.

### **1. Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables :**

- Résolution numéro CA22 13 0104 en date du 2 mai 2022 (1228717007) - Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant 110 000 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2022.
- Résolution numéro CA21 13 0092 en date du 3 mai 2021 (1218717004) - Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant 101 500 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021.
- Décision numéro DGA 208798004 en date du 21 janvier 2021 (2208798004) - Approuver la répartition budgétaire et autoriser les virements des montants répartis entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 114 383 \$ en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables prévu pour le Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021.

- Résolution numéro CM17 0166 en date du 20 février 2017 (1177392001) - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».
- Résolution numéro CM16 0785 en date du 20 juin 2016 (1167065002) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

## **2. Programme d'intégration de milieu jeunesse (PIMJ) :**

- Résolution numéro CA22 13 0237 en date du 4 octobre 2022 (1228717020) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 19 195 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) pour les jeunes de 12-30 ans, pour l'année 2022.
- Résolution numéro CA21 13 0260 en date du 4 octobre 2021 (1218717015) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 23 994 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués au regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du programme d'intervention de milieu jeunesse (PMIJ) pour les jeunes de 12-30 ans.
- Résolution numéro CM21 0441 en date du 19 avril 2021 (1215970001) - Approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période de 2021-2024, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

## **3. Programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) :**

- Résolution numéro CA22 13 0132 en date du 6 juin 2022 (1228717008) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 56 591 \$ à Concertation Saint-Léonard pour des interventions préventives en sécurité urbaine à l'arrondissement en 2022.
- Résolution numéro CA21 13 0120 en date du 7 juin 2021 (1218717009) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 12 500 \$ à concertation Saint-Léonard pour des interventions préventives en sécurité urbaine à l'arrondissement de Saint-Léonard 2021.
- Résolution numéro CM03 0524 en date 17 juin 2003 (1031546002) - Approuver le document Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.

## **4. Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) :**

- Résolution numéro CA22 13 0131 en date du 6 juin 2022 (1228717016) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 267 429,54 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022, pour l'année 2022.
- Résolution numéro CA21 13 0115 en date du 7 juin 2021 (1218717011) - Approuver les projets de convention et accorder un soutien financier totalisant 250 435 \$, aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes alloués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022, pour l'année 2021.
- Résolution numéro CE20 0144 en date du 5 février 2020 (1196794004) - Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

## **DESCRIPTION**

Pour l'année 2023, 13 organismes signeront la convention d'aide financière pour 22 projets provenant des 4 programmes originaux, dans le but d'établir l'encadrement de soutien que la Ville apporte à chaque organisme pour la réalisation de chaque projet.

**1. Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables : 115 971 \$**

En 2023, 7 organismes signeront la convention d'aide financière pour 9 projets selon le détail ci-après :

ORGANISME	PROJET	AIDE FINANCIÈRE 2022 (POLITIQUE DE L'ENFANT)	AIDE FINANCIÈRE RECOMMANDÉE 2023	Service de diversité et d'intégration sociale, SDIS	Ministère de la sécurité publique, MSP
AMIS DU MONDE	Vue de loin (2e édition)	3 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	0.00 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Fête estivale des ados		5 500 \$	5 500 \$	0.00 \$
NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION!	Les passerELLES	10 328 \$	9 283 \$	9 283 \$	0.00 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Animation au Skatepark	7 607 \$	11 014 \$	11 014 \$	0.00 \$
GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD	Initiation sportive	5 547 \$	11 150 \$	11 150 \$	0.00 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE	Accès jeunesse à la caverne de Saint-Léonard	-	11 263 \$	11 263 \$	0.00 \$
CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE ST-LÉONARD	Sac de transition (préparation à l'entrée à la maternelle)	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	0.00 \$
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD	Bambineries animées	19 714 \$	20 624 \$	20 624 \$	0.00 \$
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-LÉONARD	MDFSL Après l'école (aide aux devoirs 6-11 ans)	19 994 \$	27 137 \$	27 137 \$	0.00 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>115 971 \$</b>	<b>115 971 \$</b>	<b>0.00 \$</b>

**2. Programme d'intégration de milieux jeunesse (PIMJ) : 19 195 \$**

En 2023, 73 organismes (Gestion Multisports St-Léonard, Maison de jeunes de Saint-Léonard et Les YMCA du Québec) signeront une convention d'aide financière pour 4 projets selon le détail ci-après :

Organismes et projets	Description du projet	AIDE FINANCIÈRE 2022	AIDE FINANCIÈRE RECOMMANDÉE 2023	Service de diversité et d'intégration sociale, SDIS	Ministère de la sécurité publique, MSP
-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------------------	---	--

MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD Soutien aux devoirs à la bibliothèque pour les 12-17 ans	Améliorer les capacités des jeunes en organisant une série de séances d'aide aux devoirs ainsi que des séances d'études. Le projet vise aussi l'accompagnement individualisé des jeunes et la mise en place des jeux de société pour la socialisation des jeunes. Le projet sera mené en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Léonard. Un animateur sera sera embauché pour accompagner les jeunes.	1 565 \$	1 565 \$	1 565 \$	0.00 \$
GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD (GMS) Formation Diplôme et aptitudes aux fonctions d'animateur	Formation pour le diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) proposée à une dizaine de jeunes afin de leur offrir une 1 <sup>re</sup> expérience de travail. DAFA est une formation complète créée par le Conseil québécois du loisir pour les jeunes à partir de 16 ans. Les participants reçoivent une formation théorique, un accompagnement pour trouver un stage pratique et une formation pratique.	4 082 \$	4 082 \$	4 082 \$	0.00 \$
LES YMCA DU QUÉBEC La Zone 16-30 Saint-Léonard	Mettre à la disposition des jeunes un espace pour favoriser leur épanouissement social et émotionnel. Organiser une série de conférences sur différentes thématiques adaptées aux jeunes. Le projet vise aussi le renforcement de la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage.	4 692 \$	4 692 \$	4 692 \$	0.00 \$
GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD Activités sportives et tournoi 2022-2023	Séances de sports en pratique libre (soccer, volley-ball) pour les garçons et les filles de 12 à 17 ans, tous les dimanches, dans un gymnase de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, de septembre à juin, dirigées par des animateurs qualifiés de GMS et du Bureau associatif pour la diversité (BADR). Deux tournois seront organisés par BADR durant l'année (hiver et début d'été) avec le soutien d'un comité organisateur, formé de jeunes accompagnés par une intervenante du BADR.	8 856 \$	8 856 \$	8 856 \$	0.00 \$
		19 195 \$	19 195 \$	19 195 \$	

### 3. Programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) : 56 591 \$

En 2023, 1 organisme signe la convention d'aide financière pour son projet selon le détail ci-après :

Organismes et projets	Description du projet	AIDE FINANCIÈRE 2022	AIDE FINANCIÈRE RECOMMANDÉE 2023	Service de diversité et d'intégration sociale, SDIS	Ministère de la sécurité publique, MSP
-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------------------	---	--

CONCERTATION SAINT-LÉONARD Saint-Léonard pour tou. tes	Coordonner un service de médiation urbaine pour aller à la rencontre des citoyennes et des citoyens du quartier dans une perspective de prévention, d'information et de consultation; arrimer le plan stratégique en sécurité urbaine cette démarche avec celle du plan du quartier en développement social qui sera élaboré en fin 2023.	56 591 \$	56 591 \$	0.00 \$	56 591 \$
--	---	-----------	-----------	---------	-----------

#### 4. Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) : 267 429,54 \$

En 2023, 6 organismes signeront la convention d'aide financière pour 8 projets selon le détail ci-après :

Organisme	Projet	Soutien accordé 2022	Soutien recommandé 2023	Service de diversité et d'intégration sociale, SDIS	Ministère de la sécurité publique, MSP
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION Comprendre pour mieux accompagner mon ado!	Le projet vise les jeunes léonardois qui sont issus de minorités culturelles, en particulier, et leur famille. Ces jeunes ont besoin de toutes sortes d'activités pour développer un sentiment d'estime de soi par la participation et l'implication dans des projets et des initiatives pour les sortir de leur isolement et d'un certain sentiment d'abandon.	14 878,00 \$	14 878,00 \$	0.00 \$	14 878,00 \$
COLLECTIF JEUNESSE DE SAINT-LÉONARD Soutien, accompagnement et formation des organismes du milieu pour la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	Ce projet servira à parfaire les connaissances et compétences des organismes en matière de pratiques prometteuses visant à prévenir la violence et ainsi, les outiller afin qu'ils puissent mettre en œuvre certains axes du plan d'action de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes de Saint-Léonard. Pour ce faire, un comité de mise en œuvre d'un plan d'action sera mis sur pied en début de projet, et ce comité de partenaires pourra cibler les besoins de formations et outillage prioritaires en s'appuyant sur le diagnostic, le plan d'action concertée et sur la recension de bonnes pratiques. À partir de cet exercice de priorisation, plusieurs moyens pourront être mise en œuvre : formation sur certaines thématiques, nouvelles approches, etc.	20 500,00 \$	20 500,00 \$	0.00 \$	20 500,00 \$
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION Les arts martiaux - Outils de prévention et d'intervention	Le projet vise à intervenir, impliquer et occuper les jeunes positivement durant l'été avec des activités sportives qui seront un moyen d'aborder les questions et enjeux liés au respect des autres, de la violence et de l'intimidation. Le projet s'inscrit dans la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes en travaillant sur certains	25 520,00 \$	25 520,00 \$	0.00 \$	25 520,00 \$

	facteurs de risques et d'autres facteurs de protection. Ce projet permet l'implantation du programme RAP Jeunesse à Saint-Léonard (programme Rue action prévention).				
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD Intervenant jeunesse en Maison de jeunes	Le projet permet l'embauche d'une ou d'un intervenant jeunesse. Sa présence permettra d'appuyer le milieu et les acteurs jeunesse déjà présents afin de mieux répondre aux problématiques les plus urgentes en matière de sécurité urbaine à Saint-Léonard, tel la forte présence de jeunes dans les points chauds près de l'école secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry, l'aréna Martin-Brodeur et le parc Wilfrid-Bastien. L'intervenant sera présent pour diminuer les tensions entre les différentes communautés et générations, agira tel un visage positif et de confiance pour les jeunes et pourra être l'oreille des jeunes qui ont besoin de se confier.	27 652,40 \$	27 652,40 \$	0.00 \$	27 652,40 \$
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE Travail de rue St-Léonard	L'objectif du projet est de renforcer le travail de rue avec le recrutement d'une ou d'un travailleur de rue qui agira les soirs et les fins de semaine pour une présence constante et une écoute active. Il posera des actes préventifs et agira en médiateur social. Également, il proposera des accompagnements aux jeunes en exprimant le besoin. Dans le volet de l'intervention, des activités de sports, culture et d'employabilité seront développées.	30 046,24 \$	30 046,24 \$	0.00 \$	30 046,24 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD Intervention de milieu jeunesse	L'objectif de ce projet est de maintenir en poste une ou un travailleur de milieu qui aura comme mandat de faire de la prévention de la violence auprès des jeunes léonardois de 12 à 25 ans et d'intervenir avec des jeunes identifiés comme étant à risque de violence, tant comme agresseurs que comme victimes, ou démontrant les premiers signes de la problématique. Il sera présent dans l'école secondaire francophone du quartier et aux alentours, dans les organismes jeunesse, les parcs, les piscines, etc. L'intervenant donnera des formations aux acteurs jeunesse du territoire pour renforcer leurs compétences d'intervention.	35 617,90 \$	35 617,90 \$	0.00 \$	35 617,90 \$
CLUB BASKETBALL ST-LÉONARD Évasion 2.0	Ce projet vise à accompagner une cohorte de jeunes âgés de 12 à 25 ans afin de les influencer à faire les bons choix de vie par des mesures de soutien social, par le biais d'activités sportives et d'ateliers sur le pouvoir d'agir ainsi qu'un soutien psychosocial de groupe qui leur permettra d'acquérir des compétences, des attitudes prosociales et de développer leur résilience. Le projet focalisera sur le sentiment	36 322,50 \$	36 322,50 \$	0.00 \$	36 322,50 \$

	d'insécurité, d'intimidation ainsi que la cyberintimidation et la victimisation des jeunes.				
COLLECTIF JEUNESSE DE SAINT-LÉONARD Implantation HUB social - Table d'intervention intersectorielle	L'objectif est d'offrir une réponse intégrée aux besoins des populations à risques, marginalisées et vulnérables en agissant autant sur le délit que sur la communauté et l'ensemble de ses systèmes. Cette table, qui regroupera divers intervenantes et intervenants sociaux, communautaires, policiers, scolaire ou tout autre intervenant pouvant venir en aide à un individu, permettra d'éviter le travail en silo, d'offrir des alternatives et des opportunités sociales autres que les trajectoires de délinquance et permettra au milieu de revoir les pratiques autour des besoins des jeunes marginalisés.	76 892,50 \$	76 892,50 \$	0.00 \$	76 892,50 \$
		<b>267 429,54 \$</b>	<b>267 429,54 \$</b>	0.00 \$	<b>267 429,54 \$</b>

## JUSTIFICATION

### Pour les programmes 1 et 2 :

Les projets soumis s'inscrivent dans les orientations du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement et sont en concordance avec les visées du plan d'action Enfants et familles de Saint-Léonard 2020.

### Pour les programmes 3 et 4 :

Depuis 2021, l'arrondissement de Saint-Léonard, connu pour son calme, a vécu plusieurs incidents, notamment avec des armes, et qui ont eu un impact sur le sentiment de sécurité de plusieurs groupes et familles. En 2021, l'arrondissement, les organismes de milieu et le PDQ 42 du service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se sont mobilisés et ont mis en place le comité stratégique de sécurité urbaine. En plus un comité mixte en sécurité urbaine regroupant tous les intervenants de milieu a été mis en place. Le comité stratégique de sécurité urbaine a déjà tenu quatre réunions en 2022. Des orientations ont été définies afin d'établir des assises pour un travail structuré et coordonné en termes de sécurité urbaine. Cibler les lieux publics, renforcer les capacités des acteurs et mettre en place un plan d'action du quartier en sécurité urbaine ont été définis comme des priorités par le comité. Le Comité stratégique a lancé le processus afin d'élaborer le plan stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement. Quatre ateliers ont été organisés et les étapes de finalisation du plan ont été entamées afin de tout finaliser avant le début de l'été.

Depuis le début de l'année 2022, un plan d'action en prévention des violences commises et subies chez les jeunes a été élaboré suite à un processus qui a démarré en été 2021. Quatre grands axes ont été définis comme prioritaires :

- outiller les jeunes pour le développement de compétences sociales, interpersonnelles et la saine gestion des émotions;
- renforcer la sûreté et la sécurité vécue et perçue dans différents espaces de vie des jeunes;
- favoriser la cohabitation sociale et améliorer l'inclusion et la sécurité des jeunes dans l'espace public;
- assurer une continuité de services multi-niveaux en matière de prévention de la violence avec une attention particulière sur la prévention secondaire et tertiaire.

Tous les projets élaborés par les partenaires, dans le cadre du Programme de prévention de la violence subie et commise chez les jeunes et le Programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine, s'inscrivent ainsi dans le cadre des chantiers signalés ci-dessus.

### Programmes 1 et 2 :

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

## **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 12 : Participation des citoyens et des partenaires dans les initiatives sociales

Action 35 : Réaliser un plan d'action inspiré de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, en synergie avec les partenaires du milieu

et

Stratégie 13 : Soutien aux organismes communautaires

Action 36 : Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une perspective d'amélioration

## **PLAN D'ACTION ENFANTS ET FAMILLES DE SAINT-LÉONARD 2020-2024 :**

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs objectifs du plan :

### **Objectif 2.1 : Bonifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs**

Stratégie 12 Poursuivre le développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs en fonction des besoins et intérêts de la petite enfance

Stratégie 15 Accroître l'accès à du matériel et à de l'équipement en libre-service

Stratégie 16 Élaborer des approches afin de favoriser la tenue d'activités des enfants en même temps que celles des parents

Stratégie 17 Réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs en agissant sur les conditions d'accès, que ce soit sur le plan financier ou logistique

et

### **Objectif 2.2 : Renforcer l'attractivité de l'arrondissement**

Stratégie 21 Soutenir les organismes impliqués dans l'aide et les services aux familles, aux enfants, et aux adolescents notamment en termes de persévérance et réussite scolaire

et

### **Objectif 4.1 : Participation des familles, des enfants et des adolescents**

Stratégie 39 Soutenir l'organisation autonome d'un projet par et pour les enfants et les adolescents

et

### **Objectif 4.2 : Favoriser une dynamique de participation collective**

Stratégie 40 Poursuivre le financement de projets structurants dans le domaine de la jeunesse

Stratégie 44 Favoriser le partage de connaissances et la synergie d'action entre les acteurs municipaux, institutionnels et communautaires en matières de bonnes pratiques dans le domaine de la jeunesse

## **Programmes 3 et 4 :**

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Optimiser l'offre de service en fonction des besoins, des attentes et de la capacité de payer des citoyens léonardois

Stratégie 3: Concertation optimale avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 9: Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

Action 10: Intensifier et développer les partenariats avec les organismes institutionnels et de développement économique

et

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 13: Soutien aux organismes communautaires

Action 36: Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une perspective d'amélioration

et

Stratégie 14: Soutien à la sécurité alimentaire

Action 37: Analyser et bonifier le soutien aux organismes locaux de sécurité alimentaire

Action 39: Favoriser les projets d'agriculture urbaine et la mise en commun de l'expertise citoyenne à cet égard

**Ce dossier s'inscrit aussi dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable.**

Objectif : Consolider le sentiment de sécurité des citoyens, l'une des forces de Saint-Léonard.

Stratégie 18 : Amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire.

Action 52: Bonifier la sécurité des corridors piétonniers.

et

Stratégie 19 : Soutien au développement de relations intergénérationnelles harmonieuses, de manière à renforcer le sentiment de sécurité.

Action 53: Sonder les enfants, les familles et les aînés pour mieux comprendre les causes de leur sentiment d'insécurité.

Action 54: Accroître les collaborations entre les ressources policières communautaires, les intervenants jeunesse, le milieu communautaire et l'arrondissement.

Lors de la rencontre du 13 mars 2023, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité ont recommandé d'accorder une aide financière totalisant 459 186,54 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre des quatre programmes suivants :

1. Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables : **115 971 \$**
2. Programme d'intégration de milieux jeunesse (PIMJ) : **19 195 \$**
3. Programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) : **56 591 \$**
4. Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) : **267 429,54 \$**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 459 186,54 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention Montréal pour l'année 2023. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de l'arrondissement.

Axe 1 (programmes 1 et 2) - 135 166\$	2432. 0010000. 305122. 02801. 61900.016491.0000. 004672. 052144.000000. 000000	Arrondissement
Axe 2 (programme 3 et 4) - 324 020,54\$	<b>2101.0014000.101550.05803.61900.016491.0000.004672.052144.000000.000000</b>	SDIS

Les fonds sont réservés par la demande d'achat **Axe 1 : 767013**

Les fonds sont réservés par la demande d'achat **Axe 2 : 767564**

Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité

universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le contexte actuel de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et a exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d'agir et d'approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, améliorer les connaissances des acteurs locaux et d'outiller ces derniers sans plus tarder.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les projets déposés tiennent compte de la crise de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint en annexe 2 et, pour les conventions Prévention Montréal, selon le Guide d'accompagnement en matière de communications en annexe 3 au projet de convention d'aide financière.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Date de fin des conventions : 31 décembre 2023

L'exécution des projets sera conforme au calendrier de réalisation chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin des projets. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Carl POULIN, Saint-Léonard

Gabrielle LALIBERTE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Gabrielle LALIBERTE, 20 mars 2023

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 20 mars 2023

Carl POULIN, 16 mars 2023

Sophie BOUCHER, 14 mars 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Issam MOUSSAOUI

Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-14

Sylvie LABERGE

Cheffe de division par intérim des sports, des loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Karyne ST-PIERRE

Directrice de la culture, des loisirs, des installations et des communications











**Dossier # : 1238717005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2023.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2023. Cette somme est répartie comme suit :

<b>ORGANISME</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE 2023</b>
Centre sportif Ludus	1 054,85 \$
Corporation de football junior de St-Léonard inc.	1 582,28 \$
Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard	1 678,17 \$
Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard	2 109,70 \$
Association de cheerleading de Saint-Léonard	4 104,71 \$
Club de judo Saint-Léonard	4 363,25 \$
Club basketball St-Léonard	6 618,41 \$
Association du hockey mineur St-Léonard inc.	10 932,09 \$
C.P.A. St-Léonard inc.	11 027,99 \$
Association de baseball St-Léonard	21 528,55 \$
Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.	25 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>90 000,00 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-23 11:38

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238717005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs_des installations et des communications , Division des Sports, des Loisirs et du Développement Social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement accorde une contribution financière aux organismes sportifs reconnus et conclut avec eux une convention d'aide financière à cet effet. L'aide financière découle de la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard* et elle est administrée conformément aux règles établies dans *l'Encadrement du soutien offert aux organismes reconnus*.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA22 13 0105 en date du 2 mai 2022 (1223451003) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2022.

- Résolution numéro CA21 13 0259 en date du 4 octobre 2021 (1213451003) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 25 747,92 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2021.
- Résolution numéro CA21 13 0117 en date du 7 juin 2021 (1218717008) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 64 252,08 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2021.

**DESCRIPTION**

Ce soutien financier prend la forme d'un montant alloué à chaque organisme sportif en fonction du nombre de ses membres.

Le montant disponible pour cette aide financière est établi, chaque année, en fonction des budgets disponibles. Le montant alloué pour 2023 est de 90 000 \$.

**Règles pour accorder une subvention à un organisme sportif :**

Seuls les participants résidant dans l'arrondissement de Saint-Léonard et ayant moins de 18 ans sont considérés comme étant membres de l'organisme pour l'établissement du soutien financier.

- les organismes sportifs doivent déposer à la Direction de la culture, des loisirs, des installations et des communications la liste de leurs membres avant 31 janvier 2023;
- les règles d'exception au montant alloué s'appliquent.

En 2023, le montant de départ octroyé par membre est de 37,94 \$. Par la suite, les règles d'exception suivantes ont été appliquées :

- le montant restant est divisé en parts égales entre les organismes jusqu'à ce que la somme de 90 000 \$ soit atteinte;
- le montant alloué à un organisme ne peut excéder 25 000 \$;
- le montant alloué à un organisme peut augmenter d'un maximum de 1 000 \$ par année.

Pour l'année 2023, 11 organismes signeront la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme, soit :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>SUBVENTION 2023</b>
Centre sportif Ludus	22	1 054,85 \$
Corporation de football junior de St-Léonard inc.	33	1 582,28 \$
Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard	35	1 678,17 \$
Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard	44	2 109,70 \$
Association de cheerleading de Saint-Léonard	184	4 104,71 \$
Club de judo Saint-Léonard	91	4 363,25 \$
Club basketball St-Léonard	161	6 618,41 \$
Association du hockey mineur St-Léonard inc.	228	10 932,09 \$
C.P.A. St-Léonard inc.	230	11 027,99 \$
Association de baseball St-Léonard	449	21 528,55 \$
Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.	895	25 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 372</b>	<b>90 000,00 \$</b>

1) Le Centre sportif Ludus (boxe) reçoit une subvention de 1 054,85 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

2) La Corporation de football junior de St-Léonard inc. reçoit une subvention de 1 582,28 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

3) Le Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard reçoit une subvention de 1 678,17 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

4) L'Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard reçoit une subvention de 2 109,70 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

5) L'Association de cheerleading de Saint-Léonard a reçu un montant de 3 104,71 \$ en subvention en 2022. Afin de respecter la règle d'exception d'augmentation maximale de 1 000

\$ annuellement, le montant de la subvention pour l'année 2023 ne peut excéder 4 104,71 \$, ce qui donne un montant arrondi de 22,31 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

6) Le Club de judo Saint-Léonard reçoit une subvention de 4 363,25 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

7) Le Club basketball St-Léonard a reçu un montant de 5 618,41 \$ en subvention en 2022. Afin de respecter la règle d'exception d'augmentation maximale de 1 000 \$ annuellement, le montant de la subvention pour l'année 2023 ne peut excéder 6 618,41 \$, ce qui donne un montant arrondi de 41,11 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

8) L'Association du hockey mineur St-Léonard inc. reçoit une subvention de 10 932,09 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

9) Le C.P.A. St-Léonard inc. (patin) reçoit une subvention de 11 027,99 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

10) L'Association de baseball St-Léonard reçoit une subvention de 21 528,55 \$, ce qui donne un montant arrondi de 47,95 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

11) L'Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc. a atteint le montant maximum de subvention à recevoir annuellement, qui est de 25 000 \$, ce qui donne un montant arrondi de 27,93 \$ par inscription de membre d'âge mineur résidant dans l'arrondissement.

## JUSTIFICATION

L'octroi de contributions financières permettra la pratique d'activités sportives pour les jeunes de l'arrondissement de Saint-Léonard à moindre coût. La conclusion d'une convention d'aide financière permet à l'arrondissement d'encadrer les obligations que l'organisme doit respecter en contrepartie de l'aide reçue.

### **PLAN STRATÉGIQUE SAINT-LÉONARD 2030 DE L'ARRONDISSEMENT**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Accroître l'accessibilité à l'offre municipale en activités sportives, de loisir et culturelles

Stratégie 4 : Diminution des barrières à la participation des citoyens aux activités sportives, de loisir et culturelles

Action 13 : Moduler le coût des activités afin d'améliorer leur accessibilité

Lors de la rencontre du 13 mars 2023, les membres de la Commission permanente du développement social, des loisirs, de la culture, de la diversité et de l'inclusion ont recommandé d'accorder une aide financière totalisant 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2023.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la dépense de 90 000 \$ sera imputé comme suit :

La clé budgétaire comptable SIMON :

---

2432	0010000	305121	07123	61900	016491	0	0	0	0	0
------	---------	--------	-------	-------	--------	---	---	---	---	---

Sports et loisirs - Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat SIMON numéro : **765438**

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin de la convention : 31 décembre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Carl POULIN, Saint-Léonard

Lecture :

Carl POULIN, 14 mars 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-14

Christine GRONDIN  
Agente de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

Sylvie LABERGE  
Cheffe de division par intérim des sports, des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Karyne ST-PIERRE  
Directrice de la culture, des loisirs, des  
installations et des communications



**Dossier # : 1239956001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2023.

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2023.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-20 13:24

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239956001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de janvier 2023;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de janvier 2023;
- Liste des virements budgétaires pour le mois de janvier 2023.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)

Article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

Article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LALIBERTÉ  
Agente de gestion des ressources

#### ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS  
Directrice par intérim des services administratifs

Le : 2023-03-20



**Dossier # : 1237335003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 28 février 2023.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 28 février 2023.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-07 11:58

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237335003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 28 février 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines prises durant la période du 1er au 28 février 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du rapport suivant :

- Liste des mouvements de personnel approuvés pour le mois de février 2023.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).  
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David CASTELLETTI  
Chef de division - Ressources humaines

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-07

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS  
Directrice des services administratifs par  
interim



**Dossier # : 1235057005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 24 000 \$ afin de financer des besoins additionnels dans le cadre des opérations printanières 2023 de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une affectation de surplus de 24 000 \$ afin de financer des besoins additionnels dans le cadre des opérations printanières 2023 de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics.

D'affecter cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-23 11:39

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1235057005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 24 000 \$ afin de financer des besoins additionnels dans le cadre des opérations printanières 2023 de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite ajouter des ressources affectées aux opérations printanières de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics. Après la saison hivernale, une grande quantité de débris, gravier et autres requiert des opérations particulières d'entretien. L'ajout de personnel permettra d'accélérer les opérations de nettoyage afin de rendre le territoire plus attrayant et sécuritaire rapidement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'ajout de quatre employés cols bleus pour une période de quatre semaines est requis afin de réduire la période de nettoyage printanière et améliorer la propreté du territoire. Ils pourront alors compléter les trois équipes de nettoyage requises pour atteindre leurs objectifs. Ces employés supplémentaires vont contribuer à soutenir les efforts pour la propreté non mécanisée sur les trottoirs, bordures de rues, etc.

**JUSTIFICATION**

Cet ajout, accompagné d'autres actions internes, en plus de la location de machinerie additionnelle fera une grande différence dans le déploiement des opérations du nettoyage printanier.

**PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Protéger les caractéristiques qui font la renommée de Saint-Léonard comme milieu vert et attrayant

Stratégie 11 : Fleurissement, verdissement et propreté du territoire

Action 30 : Maintenir l'entretien et la propreté du territoire

Action 31 : Accroître le fleurissement du pôle administratif et culturel de l'arrondissement

Action 32 : Protéger et préserver l'intégrité de la superficie et de la couverture verte des

parcs

Action 33 : Intensifier le verdissement du territoire situé au sud de l'autoroute Métropolitaine

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 24 000 \$ est requise pour assurer le financement des activités de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics dans les différents postes budgétaires affectés à la rémunération de cols bleus.

Les informations financières relatives à cette affectation de surplus sont présentées dans l'intervention de la Direction des services administratifs. Un tableau détaillant les dépenses prévues est présenté en pièce jointe. La nature des dépenses réelles pourra différer, mais ne pourra dépasser le montant autorisé par le conseil d'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à autoriser une affectation de surplus pour financer des besoins additionnels dans le cadre des opérations printanières 2023 de nettoyage des rues, des trottoirs et des espaces publics.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La Division des ressources financières, matérielles et informationnelles versera au budget les sommes supplémentaires autorisées, à la suite de la décision du conseil relativement à ce dossier.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Brigitte LALIBERTÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Jean-Francois MARCHAND, 20 mars 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane LAVALLÉE  
Conseiller en gestion des ressources  
financières, chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-20

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS  
Directrice par intérim des services  
administratifs



**Dossier # : 1233022006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement numéro 2274-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin de modifier une disposition relative à la bibliothèque.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le règlement numéro 2274-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin de modifier une disposition relative à la bibliothèque.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-24 08:15

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1233022006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement numéro 2274-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin de modifier une disposition relative à la bibliothèque.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la migration vers un nouveau logiciel utilisé à la bibliothèque, il a été constaté que le solde prévu au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) avant perte des privilèges pour des services offerts à la bibliothèque (emprunt de document, utilisation des postes Internet, réservations de salles et formations) était moins élevé à l'arrondissement que dans les autres arrondissements pour la clientèle adulte. Ainsi, un adulte ayant un montant dû de 5,00 \$ à la bibliothèque se voyait automatiquement privé de profiter de certains services offerts par celle-ci. Dans un souci d'harmonisation entre les arrondissements et de rendre plus accessibles les services à tous, il est proposé de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin d'augmenter le solde avant perte des privilèges pour les adultes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA23 13 0058 en date du 6 mars 2023 (1233022005) - Adoption du règlement numéro 2274-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin d'abolir et d'ajouter certains tarifs en matière d'urbanisme.

- Résolution numéro CA22 13 0311 en date du 5 décembre 2022 (1223022014) - Adoption du règlement numéro 2274 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023).

**DESCRIPTION**

Adopter le règlement numéro 2274-2 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (2274) afin de modifier certains tarifs pour la bibliothèque.

La modification est la suivante :

Le montant de « 5,00 \$ », prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 17 du règlement, représentant le solde avant perte des privilèges (emprunt de document, utilisation des postes Internet, réservations de salles et formations) pour un adulte, est augmenté à « 10,00 \$ ». Puisque le montant du solde avant perte des privilèges est déjà fixé à 10,00 \$ pour les clientèles « jeune » et « aîné », le paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 17 du règlement sera abrogé et un nouvel alinéa sera ajouté, après le

cinquième alinéa, pour fixer à 10,00 \$, le solde avant perte des privilèges (emprunt de document, utilisation des postes Internet, réservations de salles et formations) pour toutes les différentes clientèles de la bibliothèque.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement souhaite modifier son règlement sur les tarifs relativement à la limite d'un montant dû à la bibliothèque avant la perte des privilèges, afin d'uniformiser le montant de ce solde avec celui des bibliothèques des autres arrondissements et ainsi augmenter l'accessibilité au service pour les adultes. Le montant du solde avant perte des privilèges sera ainsi le même pour les clientèles « jeune », « adulte » et « aîné ».

### **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : **Offrir une expérience citoyenne inspirante** :

Objectif : Optimiser l'offre de service en fonction des besoins, des attentes et de la capacité de payer des citoyens léonardois

Stratégie 2 : Communication en continu avec les citoyens

Action 7 : Adapter l'offre de service en fonction des données recensées

et

Objectif : Optimiser l'offre de service en fonction des besoins, des attentes et de la capacité de payer des citoyens léonardois

Stratégie 4 : Diminution des barrières à la participation des citoyens aux activités sportives, de loisir et culturelles

Action 13 : Moduler le coût des activités afin d'améliorer leur accessibilité

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à modifier une disposition réglementaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Adoption du règlement : 1er mai 2023

Entrée en vigueur du règlement : 2 mai 2023

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Karyne ST-PIERRE, Saint-Léonard

Lecture :

Karyne ST-PIERRE, 23 mars 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BEAUDOIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-03-20



**Dossier # : 1239073004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-03 – Agrandissement d'un bâtiment résidentiel - 8240, rue Laferté - Lot numéro 1 334 000 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 mars 2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-03 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8240, rue Laferté, lot numéro 1 334 000 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, constitué des plans estampillés en date du 23 février 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003251537.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-23 11:37

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239073004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-03 – Agrandissement d'un bâtiment résidentiel - 8240, rue Laferté - Lot numéro 1 334 000 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 3003251537 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour agrandir le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8240, rue Laferté, dans la zone H10-29. Le terrain, constitué du lot numéro 1 334 000 du cadastre du Québec, est présentement occupé par un bâtiment résidentiel unifamilial isolé construit en 1963.

Suite à l'approbation en 2013 d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2013-27, un permis d'agrandissement numéro 2014-27692 a été émis le 21 juillet 2014 pour « agrandir le bâtiment de 2' x 33' du mur arrière au rez-de-chaussée et ajouter un 2<sup>e</sup> étage de 27' 6" x 33' ». Depuis, les travaux ont été entamés, mais non complétés si bien que le permis a dû être révoqué le 7 juillet 2016.

En 2016, une nouvelle demande de permis de transformation, portant le numéro 2016-14280, et un nouveau P.I.I.A. a été déposée par le requérant afin de compléter les travaux et d'autoriser une modification à la proposition de façade ayant été approuvée en 2013. Après analyse du nouveau P.I.I.A. et des exigences applicables, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable et le conseil d'arrondissement a refusé la demande.

Suite à la vente de l'immeuble, le nouveau propriétaire a présenté une nouvelle demande de permis afin de terminer les travaux.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, la demande de permis de construction est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un P.I.I.A., étant donné que ce bâtiment se situe dans le secteur de la COOP.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le milieu

Le bâtiment visé par la présente demande est situé au 8240, rue Laferté. Le projet s'insère dans un voisinage composé principalement de maisons unifamiliales d'un à deux étages, dans le secteur de la COOP.

On retrouve, sur la rue Laferté, une majorité de bâtiments d'un étage et demi de type split-level, lesquels ont été construits dans les années 1960 avec garage. Cependant, dans le secteur de la COOP, on retrouve des maisons unifamiliales isolées qui ont été construites plus récemment, dans les années 2000. Les matériaux de revêtement caractéristiques dans le secteur sont composés principalement de la brique (petit format) à de la pierre. De la pierre dans les teintes de gris et beige ainsi que de la brique grise, rouge et rouille sont présentes.

### **Le projet**

L'agrandissement présenté dans le présent P.I.I.A. est implanté sur un lot de 434,8 m<sup>2</sup> et comprend une unité d'habitation. L'implantation au sol proposée est de 134,9 m<sup>2</sup>, ce qui représente un taux d'implantation de 31 %, lequel ne doit pas dépasser 40 % comme prévu au Règlement de zonage numéro 1886. S'élevant sur deux étages, le bâtiment a une superficie de plancher totale de 235,54 m<sup>2</sup>, portant le C.O.S. (rapport plancher/terrain) à 0,54, alors que le seuil du maximum permis par le règlement est de 0,60.

Le toit comporte deux versants avec des pentes d'environ 3,5:18 et est déjà existant.

Le projet est d'expression contemporaine. Le choix de matériaux de revêtement, soit de la pierre et de la brique, fait écho aux bâtiments plus récents du secteur. La couleur pâle du revêtement s'agence également avec l'environnement immédiat.

### *Matériaux extérieurs*

Le bâtiment est recouvert en façade de pierre pâle (*Pierre Lafitt Gris Newport*) et de brique (*Cinco Plus Gris Newport*) sur les murs latéraux et le mur arrière. Les portes, les fenêtres et la marquise au premier étage sont noires.

### **Arbre**

Il n'y a pas d'arbre en façade.

### **Le règlement**

Puisque le bâtiment visé par la demande est situé dans le secteur de la COOP, le projet de construction doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés aux articles 8.4.2.1, 8.4.2.3 et 8.4.2.4 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, ce projet rencontre les objectifs et critères cités à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 1886.

Ainsi, la DAUSE émet un avis **favorable**, et ce, en considérant les éléments suivants :

- le bâtiment présente un équilibre dans les formes et les proportions;
- l'utilisation de maçonnerie de couleur pâle s'apparente aux matériaux présents dans le secteur;
- le bâtiment s'intègre dans le secteur par la forme de sa toiture;
- le nouveau volume met en valeur la forme d'origine du bâtiment;
- le couvert végétal est maximisé.

### **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Le P.I.I.A. a été présenté le 8 mars 2023 au CCU. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Retenir les résidents actuels et attirer de nouveaux citoyens

Stratégie 16 : En favorisant une offre d'habitation plus alignée avec les besoins

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il consiste à autoriser le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial existant.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Benoit NOLET PERRAS  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-16

Karina CHAOU  
chef(fe) de division - urbanisme  
(arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1239073003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-23 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel - 8760, rue Marjolaine - Lot numéro 1 332 077 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 mars 2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-23 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8760, rue Marjolaine, lot numéro 1 332 077 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16, constitué des plans estampillés en date du 23 février 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003223096.

**Signé par** Steve BEAUDOIN Le 2023-03-23 11:38

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239073003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2022-23 - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel - 8760, rue Marjolaine - Lot numéro 1 332 077 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 3003223096 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour ériger un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8760, rue Marjolaine, dans la zone H07-16. Le terrain, constitué du lot numéro 1 332 077 du cadastre du Québec, est présentement occupé par un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, d'un (1) étage, construit en 1962. Ce dernier fait aussi l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, la demande de permis de construction est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), étant donné que ce bâtiment est situé dans le secteur de la COOP.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****Le milieu**

Le bâtiment visé par la présente demande est situé au 8760, rue Marjolaine. Le projet s'insère dans un voisinage composé principalement de maisons unifamiliales d'un à deux étages, dans le secteur de la COOP.

On retrouve, sur la rue Marjolaine, une majorité de bâtiments d'un étage, lesquels ont été construits dans les années 1950 et 1960. On retrouve également quelques maisons unifamiliales isolées qui ont été construites plus récemment, dans les années 2000. Les bâtiments plus récents s'élèvent en général sur deux niveaux et ont des garages simples ou doubles situés au rez-de-chaussée. Enfin, les matériaux de revêtement caractéristiques dans le secteur sont principalement composés de brique (petit format) et de la pierre. La pierre dans les teintes de gris et beige ainsi que la brique rouge et rouille sont prédominantes.

**Le projet**

Le bâtiment proposé dans le présent P.I.I.A. est implanté sur un lot de 613,9 m<sup>2</sup> et comprend

une unité d'habitation. L'implantation au sol proposée est de 219,84 m<sup>2</sup>, ce qui représente un taux d'implantation de 35,8 %, lequel ne doit pas dépasser 40 % comme prévu au Règlement de zonage numéro 1886. S'élevant sur deux étages, le bâtiment a une superficie de plancher totale de 338,44 m<sup>2</sup>, portant le C.O.S. (rapport plancher/terrain) à 0,55, alors que le seuil du maximum permis par le Règlement de zonage 1886 est de 0,60.

Le toit comporte plusieurs versants avec des pentes d'environ 3:12. La répartition du toit permet de moduler la volumétrie du bâtiment et de réduire son effet de masse, permettant ainsi une intégration harmonieuse dans son milieu d'insertion.

Le projet est d'expression contemporaine. Le choix de matériaux de revêtement, soit de la pierre, fait écho aux bâtiments plus récents du secteur. La couleur pâle du revêtement s'agence également avec l'environnement immédiat.

#### *Matériaux extérieurs*

Le bâtiment est recouvert principalement de pierre pâle (*Pierre Rinox, Lotis Grande, couleur Almond White*) et de pierre blanche (*Bloc architectural permacon blanc fini lisse*). Les portes, les fenêtres et l'avant-toit au premier étage sont en aluminium noir. Le toit sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire deux tons.

#### **Arbre**

L'arbre public qui se trouvait devant la propriété visée a été abattu par l'arrondissement en raison de son état de santé. Il n'y a plus d'arbre en façade.

#### **Le règlement**

Puisque le bâtiment visé par la demande est situé dans le secteur de la COOP, le projet de construction doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés aux articles 8.4.2.1, 8.4.2.2 et 8.4.2.4 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

#### **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, ce projet rencontre les objectifs et critères cités à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 1886.

Ainsi, la DAUSE émet un avis favorable, et ce, en considérant les éléments suivants :

- le bâtiment présente une volumétrie modulée par la présence de retraits et de décrochés autant au niveau de la toiture que de la façade;
- le volume en avant-plan permet de mettre l'accent sur l'entrée principale du bâtiment;
- il s'agit d'une intervention contemporaine reprenant les caractéristiques présentes sur les autres bâtiments récents du voisinage, tout en établissant une parenté avec les bâtiments d'origine du secteur par le choix et couleur des matériaux.

#### **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Le P.I.I.A. a été présenté le 8 mars 2023 au CCU. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

#### **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Retenir les résidents actuels et attirer de nouveaux citoyens

Stratégie 16 : En favorisant une offre d'habitation plus alignée avec les besoins

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il consiste à autoriser le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial à l'emplacement d'un bâtiment unifamilial existant.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Benoit NOLET PERRAS  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Karina CHAOU  
chef(fe) de division - urbanisme  
(arrondissement)

Le : 2023-03-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1233385003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2023.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2023.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2023-03-20 08:30

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1233385003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2023.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 8 mars 2023.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme est déposé à titre d'information.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karina CHAOU  
chef(fe) de division - urbanisme  
(arrondissement)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-17

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises